

PLAN DE COURS

Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Sigle : SOC 8880 **Groupe :** 10
Titre : Arts et sociétés
Session : Été 2022
Enseignante : Magali Uhl
Téléphone : (514) 987-3000 poste 1601
Bureau : A-5308
Courriel : uhl.magali@uqam.ca

AVIS À TOUTES LES ÉTUDIANTES ET TOUS LES ÉTUDIANTS

Boîte courriel UQAM

La boîte courriel est activée automatiquement dans les 48 heures suivant l'inscription à au moins un cours.

Pour y accéder aller au :

<https://servicesinformatiques.uqam.ca/services/Courriel%20%C3%A9tudiant>

Vous trouverez votre NIP sur votre relevé facture ou votre bulletin d'inscription

ARTS ET SOCIÉTÉS - SOC8880-10
Session d'été 2022 - Professeure : Magali Uhl

DESCRIPTEUR ACTUALISÉ

Ce cours présente différentes perspectives théoriques (de Bourdieu à Simmel, de l'écoféminisme à la pensée décoloniale) sur l'art actuel international (œuvres visuelles, littéraires, documentaires, performatives, etc.) en lien avec divers questionnements transversaux. Dans sa partie magistrale, il met en discussion les sociétés actuelles à partir de différents corpus d'œuvres d'art. Les principaux chapitres du cours se présentent ainsi comme des « études » de cas émergents sur les arts dans les sociétés actuelles. Le rapport aux récits et aux savoirs situés guide ces études.

Deux colloques d'une journée ponctueront la session d'été, le premier en arts visuels et médiatiques sur la question du numérique, des écrans et de la réalité virtuelle ; le second, croise études littéraires et anthropologie sur la place du récit pour concevoir les autres qu'humain.

Le cours se terminera par un colloque étudiant, où chacun.e présentera sa propre étude de cas sous la forme d'une affiche.

En complément du cours des lectures, des films, vidéos, podcasts et/ou visites d'expositions sont hebdomadairement prévus et font partis du processus de formation.

ARGUMENT GÉNÉRAL

Appréhender l'art en fonction du contexte politique et social dans lequel il s'inscrit est un procédé récurrent en sociologie : les œuvres d'art, au même titre que les rituels ou les modes de vie, sont souvent vues comme les supports expressifs d'une société dont les traits majeurs, la cohérence, les mythologies et ambitions, ont déjà été caractérisés par la sociologue. Dans ce sens, l'art et ses œuvres fonctionnent le plus souvent comme un instrument venant confirmer un regard global sur une époque.

Une approche complémentaire, qui partirait préalablement des œuvres d'art pour voir ce qu'elles nous disent de surprenant sur le monde en train de s'inventer, avec ses tensions, conflits et désordres affleurants, autrement dit une approche prenant l'art en tant que mode de connaissance est plus rarement adoptée. C'est la voie que nous suivrons ici.

Pour cerner ce regard propre à l'art et comprendre le lien qui l'unit à la société, donc le jeu de leurs influences et interactions réciproques, différentes œuvres artistiques particulièrement emblématiques de la création contemporaine seront mis en dialogue avec quelques grands enjeux des sociétés d'aujourd'hui. Nous tenterons ainsi, par le prisme de l'art, de saisir notre actualité et d'imaginer ses horizons possibles.

DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

Le dispositif pédagogique alterne différents types de présentation et d'animation.

Cours magistraux

Le cours débute par une introduction présentant l'argumentation générale : l'art comme mode de connaissance et l'expérience de l'art comme expérience située. L'expérience que procure l'art, puisqu'elle implique profondément l'activité du sujet, est comprise ici, non comme un simple objet sur lequel porte la connaissance, mais comme un mode de connaissance à part entière, c'est-à-dire comme une manière spécifique de se rapporter à un objet.

Le cours magistral se compose de différentes « études », indépendantes les unes des autres, prenant toujours pour base des corpus construits d'œuvres d'art, des films, des expositions thématiques, des expérimentations dans des contextes institutionnels, etc...

En plus de la documentation visuelle, pour chaque étude plusieurs textes sont à lire pour préparer l'étudiant.e à la matière, et d'autres textes pourront être, suggérés pour aller plus loin dans sa démarche personnelle, notamment en vue de la préparation de son travail final qui consiste en la présentation d'une communication scientifique sous la forme d'une affiche. Un séminaire de réflexion en groupe suit chaque étude. Les études d'une durée de 30 minutes chacune sont enregistrées et s'écoutent en dehors de la classe pour privilégier la formule séminaire.

Rencontres scientifiques

La participation à deux événements scientifiques internationaux viendra ponctuer la session.

Le premier événement aura lieu la deuxième semaine de cours et s'intitule « La tentation du récit. La *fabula* comme mode d'investigation des altérités autres qu'humain.e.s en littérature et sciences humaines et sociales ». Il s'emploiera à voir en quoi le récit intervient dans la configuration d'autres mondes possibles.

Le second se tiendra la troisième semaine de cours et a pour titre « Horizons Hors Écrans. Explorations et navigations en recherche-création ». Il interrogera l'omniprésence des écrans dans nos sociétés et dans nos vies quotidiennes à partir d'une exposition « Ecran Total » (et de son archivage sous la forme d'un site web) et de la réflexion actuelle sur le virtuel.

Séminaires

Les séminaires portent sur les différentes études présentées par la professeure et sur les deux colloques. Ils se basent sur les commentaires formulés par les étudiant.e.s lors de discussion en sous-groupe et sur les lectures faites en amont du cours.

Les thématiques permettent à la fois de penser ensemble des questions d'actualité, donc de lier l'art à ses dimensions proprement sociologiques, et de développer le regard critique et réflexif nécessaire à la pratique sociologique, tout en l'outillant méthodologiquement et conceptuellement.

OBJECTIFS

Objectif général

À travers les différentes 4 études présentées, les 2 rencontres scientifiques, les 5 discussions en séminaires, et les 2 événements artistiques, les étudiant.e.s pourront voir sous quelles formes et de quelle manière l'art actuel répond aux nouveaux enjeux sociétaux en redessinant les contours du paysage social. Les étudiant.e.s pourront ainsi développer une réflexion plus approfondie sur la forme d'art qui les intéresse en l'inscrivant dans l'un des domaines de recherche présentés en classe.

Objectif spécifique

Comment se présente une recherche dans le domaine de la sociologie de l'art et des œuvres ? L'objectif du cours est d'en présenter 3 manières différentes à travers les 5 études présentées. Le cours magistral se présente donc comme une série de conférences sociologiques qui reprennent, sous plusieurs angles, les deux colloques prévus. Son objectif spécifique est que les étudiant.e.s produisent, pour la fin de la session, leur propre communication scientifique sous forme d'affiche en s'inspirant de l'un des modèles présentés.

Les modèles

- Modèle 1 – Analyser une ou plusieurs œuvres d'un.e artiste à travers la grille de lecture d'un.e sociologue : Étude 3. Donner la parole de Depardon : une lecture Bourdieusienne.
- Modèle 2 – Problématiser une question à partir d'un corpus d'œuvres et l'analyser à l'intérieur d'un cadre théorique : Étude 2. Figures de l'extinction. L'art actuel face à l'érosion des langues minoritaires.
- Modèle 3 – Problématiser à partir d'un corpus d'œuvres pour traiter un sujet émergent de société : Étude 1. Cultures vernaculaires et survivances ; Étude 4. Les récits de prospective

L'art comme expérience

Un cours sur l'art doit passer par l'expérience que procure l'art. Pour alimenter les discussions en lien avec les thématiques présentées tout en constituant une base de références commune au groupe, nous regarderons des œuvres contemporaines en classe (plastiques, performatives, etc.), et visionnerons des films (courts) particulièrement significatifs (en classe ou individuellement) ; nous irons également voir une exposition dès la première séance de cours.

ÉVALUATION

- 1) **Présentation** éclair. 5 minutes, 5 images d'art qui vous situent. **5%** (formatif).
- 2) **Participation** aux discussions d'ensemble lors des séminaires. **10%** (auto-évaluation).
- 3) **Commentaires sur les rencontres scientifiques.** 2 travaux de 15 lignes et discussion en classe. **10%** (formatif).
- 4) **Canevas de l'affiche** (à choisir dans les thématiques abordées en classe). 300 mots. **20 %**
- 5) **Travail final** sous la forme d'une affiche scientifique d'un maximum de 1000 mots (40%) et d'une communication orale (15%) suivie d'une discussion : **55%**

DÉROULEMENT DES SÉANCES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

- Les 14 séances se suivent sans interruption sur une période de 5 semaines.
- Chaque séance est d'une durée d'environ 3 heures.
- Attention au changement fréquent de salle et de lieux durant la session.
- Des modifications ou ajustements d'horaires sont à prévoir compte-tenu des événements prévus (rencontres scientifiques, et événements culturels).
- Toute la documentation nécessaire se trouve sur le moodle du cours

Lundi 16 mai (pm)

1

Séance

- Introduction générale
- Présentation du plan de cours et de l'évaluation
- Tour de table des étudiant.e.s
- Entente d'évaluation
- Discussion introductive : Espace public et monuments

Mercredi 18 mai (am et pm)

2 et 3

Séances

- 9h30. RDV à la Fondation PHI (465 rue St-Jean). Exposition « Stan Douglas. Dévoilement narratif ». Visite guidée.

- Retour à l'UQAM et discussion
- Présentations éclairés des étudiant.e.s.

Pause repas

- Présentation du thème du séminaire 1 : Appropriation, art et culture
- Discussion en sous-groupes
- Séminaire 1
- Présentation du gabarit du canevas de l'affiche

Préparation

- Regarder la capsule Panopto 1 : Cultures vernaculaires et « survivances » dans deux installations vidéos. Dialogue entre l'art et l'anthropologie.
- Lire Uzel, J.-P. (2019). Appropriation artistique Versus Appropriation culturelle, *Esse art+opinions*, (97), p. 10-19.
- Lire Appadurai (1996). *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Chapitre 2 : « Ethnoscapés globaux », Paris, Payot, p. 91-113.

23 mai (pm)

4

Séance

Férié. Pas de cours

25 mai (am et pm) - Salle J1450

5 et 6

Séance

- Rencontre scientifique 1 : La tentation du récit. La *fabula* comme mode d'investigation des altérités autres qu'humain.e.s en littérature et sciences humaines et sociales. (programme à venir)

Préparation

Lire : Khalil K. et Uhl, M., argumentaire de la rencontre « La tentation du récit ».

Lire : Blanc, N., Chartier, D. & Pughe, T. (2008). Littérature & écologie : vers une écopoétique. *Écologie & politique*, 36, 15-28. <https://doi.org/10.3917/ecopo.036.0015>

Voir : Donna Haraway, extrait de film de 4'. <https://www.youtube.com/watch?v=zFGXTQnJETg>

27 mai avant minuit : remise du canevas de l'affiche

1^{er} juin (am et pm) - Salle J1450

7 et 8

Séance

- Rencontre scientifique 2 : « Horizons Hors Écrans. Explorations et navigations en recherche-création ». (programme à venir)

Préparation

Naviguer sur le site web d'Écran Total : <https://ecrantotal.uqam.ca>

Regarder la table-ronde : Que fait le numérique à nos savoirs et à nos pratiques ? : <https://www.youtube.com/watch?v=evFDT97HXt4&t=3s>

Lire : Sonia Trépanier, Regard de la coordinatrice artistique sur Écran Total.

<https://ecrantotal.uqam.ca/wp-content/uploads/2022/02/ET-Sonia-Trépanier.pdf>

3 juin avant minuit : remise des 2 commentaires

6 juin (pm)

9

Séance

- Retour sur les deux rencontres scientifiques à partir des commentaires
- Présentation du thème du séminaire 2 : Territoire et identités
- Discussion en sous-groupes
- Séminaire 2

Préparation

- Regarder la capsule Panopto 2 : Figures de l'extinction. L'art actuel face à l'érosion des langues minoritaires
- Écouter Emilie Hache (2017). Féminisme, écologie et science-fiction, les récits pour l'avenir, France culture, podcast, 45'.
<https://www.franceculture.fr/emissions/matieres-a-penser-avec-dominique-rousset/feminisme-ecologie-et-science-fiction-des-recits-pour-lavenir-0>
- Lire Nadia Myre (2012), Baliser le territoire, in *Art Mûr*, volume 7, n° 3, janvier-février 2012.
- Lire Starhawk (2002), Our Place in Nature, in *Webs of Power. Notes for the Global Uprising*, Gabriola Island, New Society Publishers, p. 160-168.

7 juin : 17h

Michel F. Côté et Catherine Lavoie-Marcus, Danses à venir. Lancement performatif. (FTA, Quartier général).

8 juin (am et pm)

10-11

Séance

- Visionnage du Film : Raymond Depardon (2008), *Donner la parole*. 28'.
- Présentation du thème du séminaire 3 : Identité, narrativité et réflexivité
- Discussion en sous-groupes
- Séminaire 3

Pause repas

- Présentation du thème pour le séminaire 4 : Futurités et prospective
- Discussion en sous-groupes
- Séminaire 4
- Présentation du gabarit pour le travail final

Préparation

- Regarder la capsule Panopto 3 : *Donner la parole* de Depardon : une lecture Bourdieusienne
- Lire Pierre Bourdieu (dir.) (1993), L'espace des points de vue (extraits), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1998, p. 9-11.
- Lire Pierre Bourdieu (1993). Entretien, in *Libération*, 11 février.
- Lire Pierre Bourdieu (1986). L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, p. 62-72.
- Regarder la capsule panopto 4 : Les récits de prospective
- Lire Mike Davis (2010), *Au-delà de Blade Runner. Los Angeles et l'imagination du désastre*, Paris, Allia, p. 8-16.

13 juin (pm)

12

Séance

- Travail en atelier sur l’affiche et la présentation finale
- Auto-évaluation et évaluation de l’enseignement

Remise de l’affiche : 14 juin avant minuit

15 juin (am et pm)

13-14

Séance

Colloque étudiant

PRÉCISIONS AU SUJET DE L’ENTENTE D’ÉVALUATION À L’UQAM

Une entente est signée par l’enseignant.e et les étudiant.e.s du cours dans les deux premières semaines du cours. Cette entente porte uniquement sur les aspects suivants :

1. le nombre et les échéances des évaluations;
2. la pondération respective des contenus ou objets d’évaluation dans l’évaluation globale du cours

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de consulter le document suivant:

- Pour les cycles supérieurs: Règlement 8 de l’UQAM, article 9.4
<https://instances.uqam.ca/reglements/>

Conseil et soutien : Service à la vie étudiante

<https://vie-etudiante.uqam.ca/conseils-soutien/nouvelles-ressources.html>

Autodéclaration Covid-19

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Gk7LEtpCHEmQ4Xp611NQb0-SQoL3EWJBmhqheGOB1B1UNklCUlhGNVZCRFQ3UTI5SFBZTIQ4U0JXQy4u>

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.


La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca



La **Faculté des sciences humaines** ne tolérera aucune forme de racisme, de sexisme, de harcèlement, de discrimination, d'agression ou de mépris (comportement, propos écrit ou verbal, attitude) à l'égard des professeur.e.s, des chargé.e.s de cours, des étudiant.e.s et des employé.e.s de soutien.

UQÀM | **Faculté des sciences humaines**

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique no 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : situation.handicap@uqam.ca

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>